



Strasbourg, mercredi 25 mars 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/01534

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°2020-004 du 24/03/2020

Indisponibilité de l'écluse (Mesure prise afin d'affecter les agents à l'exploitation de l'écluse Nord)

MESURES TEMPORAIRES D'INTERRUPTION DE NAVIGATION A L'ECLUSE SUD DU PORT AUTONOME DE STRASBOURG

Suppression temporaire du service spécial d'éclusage (Mesure prise dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 14/03/2020 à 07:00 au 04/05/2020 à 07:00**
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin René Graff (Ecluse sud incluse)

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 25 rue de la Nuée bleue - CS 80407,
67002 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

Date limite d'affichage :

05/05/2020

Directeur Adjoint

Signé

Marc WARIN